

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize le vingt-sept septembre à dix-neuf heures et cinq minutes le conseil municipal de la ville de Sevrans, légalement convoqué le vingt septembre s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Le Maire Stéphane GATIGNON

Présents : Stéphane Gatignon, Stéphane Blanchet, Elsa Wanlin, Mathieu Gramfort, Najat Mabchour, Jean-François Baillon, Franciane Mandret, Ali Jiar (à partir de 20h20), Tan Tran, Patrice Adolphe, Nathalie Bayon, Laurent Chantrelle, Gisela Chauvet, Jean-Pierre Laborde, Robert Wattez, Danièle Roussel, Dominique Meriguet, Maurice Gebauer, Lakhdar Femmami (à partir de 20h10), Isabelle Baritaud, Véronique Moreira (à partir de 19h45), Alcanjero-Rocha Tavares (jusqu'à 22h30), Fatou Sagna (jusqu'à 22h), Alphiline Locko (à partir de 20h40), Dalila Arab, Mireille Saki, Eléonore Achetsamin, Vincent Wouters, Thoraya Amrani, Jean-Louis Dauvet (jusqu'à 23h10), Brigitte Bernex (jusqu'à 23h16), Gilles Boitte, Nicole Valeanu (jusqu'à 23h19), Clémentine Autain, Mériem Benammour (à partir de 19h53), Philippe Geffroy (à partir de 20h10), Alex Duvallon, Charles Chicot, Patrice Sinaud

Excusés ayant donné procuration : Bernard Portel a donné procuration à Elsa Wanlin, Lakhdar Femmami a donné procuration à Nathalie Bayon (jusqu'à 20h10), Alcanjero-Rocha Tavares a donné procuration à Vincent Wouters (à partir de 22h30), Sagui Sissoko a donné procuration à Najat Mabchour, Mohamed Moulay a donné procuration à Stéphane Blanchet, Jean-François Bacon a donné procuration à Gilles Boitte, Philippe Geffroy a donné procuration à Patrice Sinaud (jusqu'à 20h10), Ornella Evangelista a donné procuration à Alex Duvallon, Ceylan Aysun a donné procuration à Stéphane Gatignon

URBANISME

OBJET : Approbation du Traité de partenariat avec l'EPA Plaine de France pour la configuration et la conduite de la phase opérationnelle du projet « Sevrans, Terre d'Avenir » et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit traité

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-7 à L.2121.34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et L.2122.21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune,

VU la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris

VU la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

VU la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe

VU le Protocole de partenariat pour la conduite de la phase pré-opérationnelle du projet « Sevrans, Terre d'Avenir », signé le 18 décembre 2014

VU la délibération n° 1 du présent Conseil Municipal, approuvant le Schéma Directeur du projet « Sevrans, Terre d'Avenir »

VU le dossier de presse du Comité interministériel du 15 octobre 2015 sur le Grand Paris, annonçant la fusion de l'EPA Plaine de France au sein de Grand Paris Aménagement au 1er janvier 2017

VU le projet de Traité de partenariat ci-annexé

CONSIDÉRANT que le projet « Sevrans, Terre d'Avenir », après une phase d'études pré-opérationnelles qui a débouché sur la finalisation du Schéma Directeur, rentre aujourd'hui en phase opérationnelle et qu'il est à ce titre intégré au Contrat d'Intérêt National « Grand Paris Porte Nord » en cours d'élaboration sous l'égide du Préfet de Région

CONSIDÉRANT que le partenariat avec l'EPA Plaine de France qui a permis le co-financement et le co-pilotage des études pré-opérationnelles a conclu à la possibilité d'une suite opérationnelle conforme aux attentes de la Ville qui sont notamment traduites dans le Schéma Directeur

CONSIDÉRANT que le Schéma Directeur est substantiellement annexé au présent Traité dont il fait partie intégrante et de ce fait non détachable, qu'il constitue donc la référence pour la phase opérationnelle

CONSIDÉRANT que le Schéma Directeur intègre notamment le renforcement de la continuité écologique entre deux zones Natura 2000 et propose la création d'un parc urbain équipé d'une ou plusieurs pièces d'eau destinées aux loisirs

CONSIDÉRANT que l'EPA Plaine de France et Grand Paris Aménagement possèdent d'importantes réserves foncières sur le territoire de Sevrans, et notamment les terrains de Montceuleux qui constituent l'un des trois pôles du projet « Sevrans Terre d'Avenir »

CONSIDÉRANT que dans la phase visée par le présent Traité, l'EPA Plaine de France propose d'engager la création d'une ZAC en compte propre et de ce fait de porter les études opérationnelles relatives au montage juridique et technique du projet

CONSIDÉRANT que le présent Traité prévoit que la conduite de « Sevrans Terre d'Avenir » est assurée conjointement par la Ville de Sevrans et l'EPA Plaine de France, signataires maîtres d'ouvrage du projet et que le comité de pilotage du projet est constitué par le Maire de Sevrans et le Directeur de l'EPA

CONSIDÉRANT que l'Établissement Public Territorial « Paris Terres d'Envol », créé au 1er janvier 2016, est associé au projet en vertu des compétences qu'il exerce en matière de Politique de la ville et de Planification urbaine

APRÈS AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ (38 pour, 7 nnpav du Groupe Front de Gauche),

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le Traité de partenariat ci-annexé

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit Traité

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité et/ou publication.

Ampliation en sera : - adressée au Receveur Municipal
- adressée à l'EPA Plaine de France

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué à la porte de l'Hôtel de Ville le
29 septembre 2016

POUR EXTRAIT CONFORME
P/ Le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services



Bertrand DEMUMIEUX

En application de la Loi " Droits et Libertés ", le Maire de Sevrans
certifie que le présent acte a été :

- reçu en préfecture le : 7/10/2016
- publié le : 22/9/2016